

COMMUNE DE VAUX-SUR-LUNAIN**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2020**

Nombre de membres en exercice	11	Date de convocation	26/05/2020
Présents	08	Date d’Affichage	26/05/2020
Votants	10		

L’an deux mille vingt le 2 juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Vincent CHIANESE, Maire.

Etaient présents :

MM. / Mmes : V. CHIANESE, T. ACHEREAU, M.H FONSECA, A. GRONFIER, J.C JOFFARD, C. MAQUENNEHAN P.LELU, , Ch. PREVOST, formant la majorité des membres en exercice,
Absents : C. DUMESNY (pouvoir à M. JC JOFFARD), H. POMMIER (pouvoir à M. Ch. PREVOST), Michel GRAO.

M. Charlie PREVOST a été élu secrétaire de séance.

La séance débute à 20h30**Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai à l’unanimité****I. Composition des commissions communales**

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à compter du 2 juin 2020, de créer des commissions :

- **Finances** : V. CHIANESE, P. LELU et M.H. FONSECA
- **Chemins/ voirie** : P. LELU, A. GRONFIER et M. GRAO
- **Urbanisme et assainissement** : Ch. PREVOST, J. JOFFARD et C. DUMESNY
- **Fêtes et cérémonies** : H. POMMIER, T. ACHEREAU et C. MAQUENNEHAN
- **Ecole** : C. MAQUENNEHAN et T. ACHEREAU

II. Composition de la commission d’appel d’offres

Après un vote à l’unanimité :

Messieurs JOFFARD, PREVOST et GRAO et ont été proclamés délégués titulaires
Mme Marie-Hélène FONSECA, Messieurs CHIANESE et LELU sont proclamés délégués suppléants.

III. Désignation des délégués du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne

Après un vote à l’unanimité :

Patrick LELU et Jean-Claude JOFFARD sont proclamés délégués titulaires
Vincent CHIANESE est proclamé délégué suppléant.

IV. Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d’Assainissement et d’Adduction d’Eau Potable du Bocage

Après un vote à l’unanimité :

Michel GRAO et Arnaud GRONFIER sont proclamés délégués titulaires
Vincent CHIANESE est proclamé délégué suppléant.

V. Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères

Après un vote à l'unanimité :

Vincent CHIANESE est proclamé délégué titulaire

Jean-Claude JOFFARD est proclamé délégué suppléant

VI. Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Lorrez-le-Bocage

Après un vote à l'unanimité :

Patrick LELU et Hélène POMMIER sont proclamés délégués titulaires.

Vincent CHIANESE et Charlie PREVOST sont proclamés délégués suppléants

VII. Désignation des délégués du Syndicat Mixte Prévert

Après un vote à l'unanimité :

Marie-Hélène FONSECA et Tiphaine ACHEREAU sont proclamées délégués titulaires

Claire MAQUENNEHAN-AZIZ et Vincent CHIANESE sont proclamés délégués suppléants.

VIII. Désignation des délégués du Syndicat Mixte des installations sportives des collèges de Nemours

Après un vote à l'unanimité :

Charlie PREVOST et Claire MAQUENNEHAN sont proclamés délégués titulaires

Vincent CHIANESE et Jean-Claude JOFFARD sont proclamés délégués suppléants.

IX. Désignation des délégués du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation

Après un vote à l'unanimité :

Christelle DUMESNY et Jean-Claude JOFFARD sont proclamés délégués titulaires

Vincent CHIANESE et Patrick LELU sont proclamés délégués suppléants.

X. Demande de Subvention – création d'un terrain multisports

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'une aire de jeux multisports au cœur du Village de Vaux-sur-Lunain.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total: 28 970 € HT
- DETR (20%) : 5 794 € HT
- CAF (20%) : 5 794 € HT
- Fonds d'Equipement Rural du Département (50%) : 14 485 € HT
- Autofinancement communal (10%) : 2 897 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé, pendant le 4^{ème} trimestre de l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement relatif à la création d'un terrain multisports
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

XI. Approbation du compte de gestion

Après avoir pris connaissance des documents adressés par la Perception,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion pour **l'année 2019**, établi par Monsieur Eric DE LAMBERTERIE DUCROS, Trésorier à NEMOURS.

XII. Approbation du Compte Administratif

Après avoir pris connaissance des documents adressés par la Perception,
Monsieur Patrick LELU, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2019 :

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice 2019	+ 168 801.93 €
Dépenses 2019	- 136 416.78 €
Excédent 2019	+ 32 385.15 €
Résultat reporté 2018	+ 54 024,53 €
EXCEDENT 2019	+ 86 409.68 €

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2019	+ 42 793.33 €
Dépenses 2019	- 19 239.60 €
Excédent 2019	+ 23 553.73 €
Résultat reporté 2018	- 25 291,11 €
DEFICIT 2019	- 1 737,38 €

Ce qui représente un Excédent global de 84 672,30 €

Le maire quitte la salle de réunion et, sous la présidence de **Monsieur Patrick LELU**, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2019 de la commune.

XII. Affectation du résultat

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif 2020 de la façon suivante :

En section de fonctionnement

- compte 002 : résultat reporté 84 672,30 €

En section d'investissement

- compte 1068 : excédent fonction. capitalisé 1 737,38 €
- compte 001 : déficit (résultat d'investissement) - 1 737,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats proposée ci-dessus.

XIII. VOTE DU TAUX DES TAXES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE DE NE PAS MODIFIER** le taux des taxes

TAUX VOTES EN 2020 :

TAXE HABITATION	13,14 %
FONCIER BATI	10 %
FONCIER NON BATI	31,31 %

XIV. Budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE le Budget communal 2020 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses**

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Dépenses	205 307, 20 €	51 290, 78 €	256 597,98 €
Recettes	205 307,20 €	51 290,78 €	256 597,98 €

Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par la mairie le 28/05/2020.

Les riverains du gîte communal se plaignent de troubles de voisinage qui seraient occasionnés par celui-ci (éclats de rire, éclats de voix, musique, bruit de balles de tennis de table).

Monsieur le Maire rappelle que la mairie n'a pas à s'immiscer dans les problèmes de voisinage.

Les propriétaires du gîte ont réduit les locations mais malgré cela, les voisins se déplacent systématiquement pour voir les locataires ce qui occasionne aux propriétaires une dégradation de l'image de leur gîte et un manque à gagner.

Monsieur le Maire demande si les élus sont d'accords pour recevoir les convocations par courriel (comme cela est autorisé dans l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales); les conseillers répondent positivement.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h00.